

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2025

RENFORCER LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE À MAYOTTE
- (N° 864)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 327

présenté par

Mme Capdevielle, M. Faure, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 86 de M. Gosselin

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 3, après le mot :

« établie »

insérer le mot :

« dûment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous amendement de précision rédactionnelle.